



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 18 novembre 2020

Présidence : M. Walter Burri
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : MM. Ludovic Haueter et Daniel Biollay
 Convocation : du 06.11.2020, personnelle et publique

1. Ouverture :

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux, souhaite la bienvenue à cette séance du conseil, remercie chacun, vu les nouvelles restrictions et le port du masque obligatoire, de s'exprimer clairement et pas tous en même temps afin que l'on se comprenne.

Puis demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11.06.2020,
3. Admission(s) – démission(s),
4. Communications du Président,
5. Communications de la Municipalité,
6. Préavis 06-2020 budget 2021,
7. Présentation du projet de création des trottoirs et places de parc,
8. Interventions individuelles et divers.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait part d'une remarque : la Municipalité souhaite nommer deux commissions. Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour et nommer ces commissions ce soir ou laisser la Municipalité les nommer. L'assemblée souhaite nommer les deux commissions ce soir et faire une modification de l'ordre du jour.

Puis demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 27
 Quorum (1/3) : 9
 Membres présents : 18 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 10

M. le Président demande si des membres du conseil n'ont pas été appelés. Ce n'est pas le cas et le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer valablement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par email. Il n'est donc pas relu et mis en discussion. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Par une levée de mains, il est accepté à l'unanimité.

3. Admission(s) – démission(s)

Il y a 2 admissions.

Il s'agit de ;

- M. Compondu Fabrice
- Mme Dufey Aurélie

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de leur nom, les personnes susmentionnées sont déclarées membres du Conseil.

Il n'y a pas de démission.

Quorum et majorité :

Membres inscrits :	29	
Quorum (1/3) :	10	
Membres présents :	20	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue :	11	

4. Communications du Président

M. le Président n'a pas de communications et passe au point 5.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole, salue l'assemblée et remercie tout le monde d'être présent ce soir malgré les conditions particulières dues au coronavirus.

Puis donne les informations suivantes :

- Le plan d'affectation communal est finalisé, il est à l'Etat. Nous espérons un retour entre janvier et juillet 2021 afin de pouvoir faire la mise à l'enquête publique. A ce moment-là vous pourrez vous exprimer sur diverses réflexions. A noter que la Municipalité n'a pas eu grand-chose à dire.
- Concernant l'école et les différents services d'accueils pour les enfants, vous pouvez voir sur le budget que les coûts augmentent. Deux raisons justifient cette augmentation : la mise en service de la grande salle de gym à Grandson, qui est enfin aux normes par rapport au Canton, et la mise à disposition d'une salle pour accueillir des enfants à midi à Grandson et dans d'autres communes. Ces coûts n'existaient pas l'année passée. Ils seront partagés par les utilisateurs et les communes.
- Dans les mois à venir, vous allez voir apparaître une liste électorale, il ne s'agit pas d'une liste de partis politiques mais une liste de 5 personnes qui souhaitent travailler ensemble pour le bien de la commune. Les listes de plus de cinq personnes ne sont pas autorisées, mais il peut y avoir plusieurs listes. Ceux qui ont donc envie de se lancer et participer à la vie de la commune pourront le faire d'ici quelques semaines. La liste qui sera présentée comportera deux nouveaux noms, il s'agit de MM. Bruno Rodrigues et Nicolas Piaget. M. le Syndic les

remercie pour leur engagement. Puis annonce qu'il ne va pas se représenter. Après 3 législatures c'est déjà pas mal, ce n'est pas l'envie de poursuivre qui manque mais il faut savoir laisser sa place, c'est une bonne chose que le collège se renouvelle. Mme Corinne Jaggy ne se représentera pas, elle a siégé pendant 5 ans au dicastère des finances, de l'action sociale, du tourisme, de la Pci et la police, elle va s'en aller pour des raisons professionnelles. Elle a eu beaucoup de plaisir, c'était une fabuleuse expérience et connu des gens formidables. C'est avec satisfaction qu'elle laisse une commune avec une relativement bonne santé financière.

M. le Président remercie Mme la municipale Corinne Jaggy pour ces quelques mots et M. le Syndic pour la présentation de ses dossiers.

Communications de M. Gérard Perrier, municipal :

- Les forêts de plaine ont à nouveau eu de gros soucis de bostryche, principalement la forêt qui se situe à côté du stand de tir, nous avons dû couper 50m³ d'épicéa. Les soins culturaux ont été effectués. Un martelage en Quatra est prévu mardi prochain. Il s'agit d'une coupe de 80m³ de résineux et sapins rouges épicéa. Ce sont les arbres les plus abîmés et les plus âgés qui seront coupés afin de faire une mise en lumière.
- Les forêts de montagne ont eu moins de soucis de bostryche mais nous avons tout de même dû couper environ 20m³. Les soins culturaux ont aussi été effectués.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal :

- Concernant l'éclairage public, un passage pour la maintenance des candélabres a été effectué.
- Il y aura des nouveaux contenants à la déchetterie pour la collecte des sources lumineuses, ils seront livrés d'ici la fin de l'année.

Communications de M. André Cachin, municipal :

- Divers travaux ont été effectués dans le village ces derniers jours. Le chemin de la Léchère a été goudronné sur 70 mètres et un drainage a été posé afin de récupérer l'eau du champ supérieur. Sur le chemin de la Chaux, il y a eu le bouclage de l'eau pour Orges avec Sagenord, ces travaux se termineront d'ici 15 jours à leurs frais. Désormais, le village sera alimenté par deux arrivées d'eau.

Communications de Mme Corinne Jaggy, municipale :

- Nous avons reçu la statistique de la police pour les mois de juillet à septembre 2020 qui mentionne 13 interventions.

M. le Président remercie la Municipalité et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ; la parole n'étant pas demandée, il passe au point suivant.

6. Préavis 06-2020 budget 2021

Mme Corinne Jaggy donne la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, au vu des éléments présentés, la commission recommande à l'unanimité de ses membres d'adopter ce préavis.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 d'accepter le contenu du budget communal 2021 tel que présenté.

L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité.

7. Présentation du projet de création des trottoirs et places de parc

En préambule, M. le Syndic rappelle à l'assemblée qu'il y quelques mois, elle avait voté un préavis octroyant un crédit d'étude, le projet présenté ce soir est le résultat de cette étude, il n'y aura donc pas d'autre préavis présenté.

M. André Cachin prend la parole et explique que le projet présenté ce soir contient 4 phases :

1. Les trottoirs,
 2. Car Postal,
 3. Le rondpoint,
 4. Les places de parc.
1. La première étape s'agirait de créer un chemin qui débiterait, sur le territoire communal, à la route de Giez. Sur le dernier bout, qui passerait devant les maisons de MM. Pierre Perrier et Bernard Duvoisin, un sentier serait tracé sur la route, délimité par des marques jaunes et sécurisé par la pose de potelets. Ensuite le chemin rejoindrait le trottoir à la rue des Fontaines sur le trottoir existant qui passe devant chez M. Ludovic Haueter et en cohésion avec l'immeuble qui va être construit. Dans un deuxième temps, il est prévu de créer un trottoir de l'abribus au collège. Un autre trottoir serait réalisé au départ du chemin de Léchère à Montavaux.
 2. La deuxième étape concerne Car Postal. Actuellement il existe un arrêt qui s'appelle « L'Epi » il sera supprimé et remplacé par un nouvel arrêt nommé « La croisée » qui sera situé à la hauteur de la villa de Mme Catherine Gfeller à la route de Giez pour les bus venant de Grandson. L'arrêt actuel « La croisée », qui s'arrête devant la ferme Chareyrat, sera maintenu pour les bus allant sur Grandson. L'arrêt principal de l'abribus sera maintenu et adapté pour les handicapés avec un rehaussement de la chaussée de 16cm. Il sera nécessaire de négocier avec les propriétaires et créer des servitudes.
 3. Les places de parc. Au vu du nombre de voitures mal parquées et en augmentation dans le village, il serait prévu de créer 9 places de parc à la route de Vugelles avec une durée de stationnement d'environ 3 heures pour la crèche Pom'Potes et l'Administration communale et 16 places de parc au chemin du Giron que nous pourrions louer à des personnes habitant le village et n'ayant pas de place de parc. Un règlement pourrait être adopté afin de régler

les questions d'utilisation. Une taxe de location mensuelle et un macaron serait une solution. Ces idées ont été réalisées avec le Voyer de l'arrondissement Nord, M. Claude Müller, le responsable de la DGMR, M. Vincent Yanef et le bureau Jaquier Pointet. La commission nommée ce soir pourra se réunir au mois de décembre et donner son avis par rapport à ce qui pourrait être fait, ce qui est très intéressant pour la Municipalité. Ensuite une décision sera prise et le projet adapté selon les éventuelles modifications sera envoyé au Canton. Il y restera durant 3 mois en passant par divers services. La Commune d'Orges ne pourra pas faire tous ces travaux d'un coup. Nous allons commencer par les places de parc à la route de Vugelles, le trottoir pour monter à Montavaux et la création du rondpoint. Un subside cantonal pourrait nous être accordé pour le rond-point et la cerise sur le gâteau, selon les négociations de lundi, nous pourrions demander que le village soit à 30km/h.

M. André Cachin termine sa présentation et reste à disposition pour des questions.

M. le Président remercie M. André Cachin et demande si quelqu'un à une question.

- M. Alain Petitpierre remercie M. André Cachin pour le travail et demande qui va s'occuper de faire des contrôles pour les macarons.
- M. le Syndic répond que le Règlement définira tout cela. Le macaron est une solution mais il serait aussi possible d'afficher le no de plaque sur la place. Notre secrétaire municipale, Mme Corinne Woëts, a suivi des cours lui permettant, une fois le règlement mis en place, de verbaliser ou faire des dénonciations.
- M. Reynald Jaquet demande si le giratoire prévu permettra au Car Postal de faire demi-tour ?
- M. André Cachin répond que oui c'est prévu pour que Car Postal passe.
- M. Cyril Cachin demande si le 30km/h dans tout le village est vraiment réalisable vu que la demande qui avait été faite pour le Giron avait été refusée.
- M. André Cachin répond qu'il a été également surpris mais répond que le Canton se rend compte que les zones 30km/h sont mises de plus en plus partout. Là il ne s'agirait pas de mettre seulement une zone à 30km/h mais tout le village donc c'est différent. Le Canton a aussi eu des changements de personnes dans les services et une nouvelle politique.
- Mme Cynthia Schülé trouve énorme la quantité de places de parc prévues dans le village et demande si on en a besoin d'autant. Elle trouve également que la place prévue au Giron pour se parquer est étroite. Demande également s'il ne serait pas possible de mettre les trois places de parc au collège.
- M. André Cachin répond que des places au collège ne sont pas envisageables car il faudrait sortir en marche arrière sur la route et le Canton refuse. Notre demande pour créer des places de parc en épis à la route de Vugelles ont également été refusées. Il s'agissait de 10 places depuis la chapelle jusqu'au petit chemin de la route de Vugelles 3.
- Mme Cynthia demande si les 16 places de parc ne vont pas amener plus de trafic et augmenter la question de sécurité pour les enfants.
- M. André Cachin répond que la route n'est pas une place de jeux, il y a un joli verger avec une belle place de jeux pour les enfants.
- M. Matthieu Slusarek demande si avec un village à 30km/h il y aura encore des contrôle radars ou pas du tout.
- M. André Cachin répond que oui, des contrôles réguliers seront toujours effectués.

- M. Fabrice Compondu trouve les 16 places de parc inadaptées et dangereuses et s'oppose aux 3 places de dépose minute car la priorité de droite n'est pas respectée et il y aurait un manque de visibilité.
- M. André Cachin rappelle que le bureau d'Ingénieurs Jaquier Pointet s'est chargé de faire le plan en tenant compte de ces différents paramètres, tout a été calculé avec les remarques et conditions donnée par M. Claude Müller du Canton.
- Mme Saskia Cachin dit que ce sera aussi le rôle de la commission de déterminer tout ça.
- M. Patrick Aerny demande si le trottoir prévu pour monter à Montavaux sera vraiment utilisé à part les enfants de la famille Pavillard.
- M. André Cachin répond que oui, beaucoup de personnes vont à pied à la boucherie. Les enfants vont emprunter ce trottoir et des gens du village aussi.
- M. Daniel Biollay répond que les enfants qui montent en vélo seront aussi plus en sécurité sur le trottoir que sur la route. Puis demande si les militaires pourront passer le rondpoint. Propose de créer un petit chemin devant les places de parc pour que les enfants ne passent plus sur la route.
- M. André Cachin répond que oui les militaires pourront passer le rondpoint et c'est le rôle de la commission d'étudier la possibilité de créer un petit chemin.
- M. Fabrice Compondu demande comment le car postal, qui est très volumineux, pourra passer et tourner dans le rondpoint.
- M. André Cachin répond que Car Postal est venu sur place, tout a été étudié pour que leur bus de 12m passe. De plus, selon le plan de situation, la famille Taillebois va même gagner un peu de place.
- M. Daniel Biollay demande pour quelle raison nous devons mettre des places de parc à disposition au Giron pour des gens qui construisent à la ruelle du Coin ? Depuis quand la Commune doit être un fournisseur de places pour un privé ?
- M. André Cachin répond que la Commune n'est pas un fournisseur de places de parc pour un privé. Actuellement ils peuvent créer 15 places alors que la Commune en demande 20. Si la taxe communale pour faire 5 places de parc est de CHF 50'000.00, cette somme paie donc largement le terrain que nous avons à disposition en plus de la location que nous allons encaisser. Cela évitera aussi que nous ayons trop de voitures qui circulent là où il ne faut pas.
- M. Matthieu Slusarek fait remarquer que les gens qui se parquent à la route de Vugelles manœuvrent toujours en entrant sur son chemin privé et demande si dans le futur quelque chose sera fait pour éviter cela.
- M. André Cachin répond que non mais tout cela pourra être discuté avec la commission. Puis informe qu'une présentation du projet pour les habitants du village sera organisée plus tard.
- M. le Syndic rappelle que selon la procédure, le Conseil n'aura plus à voter sur le plan sauf si on demande un crédit de construction. La prochaine étape est la finalisation du concept, travail de la commission, puis ensuite la mise à l'enquête où tout le monde pourra s'exprimer. Le mieux serait d'avoir une première séance où l'on pourra expliquer à tout le monde le travail de la commission, ce qui va être mis à l'enquête, ce qui a été retenu pour être potentiellement faisable, puis, après la mise à l'enquête il faudra déterminer ce qui pourra être fait avec le budget communal ou avec une demande de crédit. Le gros travail du Conseil s'arrête un peu ce soir avec la présentation de l'étude que vous avez demandé.

8. Nomination de 2 commissions ad hoc

M. le Président remercie M. le Syndic et propose de passer à la nomination de la commission pour « La création des trottoirs et places de parc ».

Cinq personnes se proposent :

- M. Daniel Biollay,
- Mme Christine Magistral,
- M. Damien Gfeller,
- M. Matthieu Slusarek,
- M. Ludovic Haueter.

M. le Président passe au vote, la commission est nommée à la majorité avec 7 abstentions.

M. le Président passe à la nomination de la deuxième commission pour « Le nouveau Règlement de la distribution de l'eau potable ».

- M. André Cachin prend la parole et dit qu'il est assez difficile de présenter ce projet maintenant car il a reçu les dernières directives cette semaine seulement. Mais il peut déjà dire qu'il s'agira de remanier le règlement au complet et, selon la demande de M. Prix, de faire une taxe unique dans chaque famille d'un maximum de CHF 100.00, d'avoir un compteur pour calculer les m3 de l'eau potable et aussi les m3 des eaux usées. En ce moment ce règlement est finalisé avec celui de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en complément avec Valeyres-sous-Montagny et Montagny afin d'avoir un règlement régional. Il devrait être prêt d'ici la mi-décembre, nous pourrons ensuite le donner à la commission début janvier et pouvoir le passer à la prochaine séance du conseil général au mois de mars 2021. Il rappelle que les compteurs sont neufs et ne seront pas rechangés, la taxe sera calculée par rapport à la grandeur du compteur.
- M. le Syndic précise que la commission n'aura pas grand-chose à dire sur le texte du règlement, c'est un standard cantonal, il sera possible d'influencer sur quelques paragraphes ou quelques phrases mais il n'y aura pas grand-chose. Il y aura un peu plus à faire sur la partie facturation.

Trois personnes se proposent :

- M. Reynald Jaquet,
- Mme Aurélie Schöpfer-Gfeller,
- M. Matthieu Slusarek.

M. le Président passe au vote, la commission est nommée à l'unanimité.

9. Interventions individuelles et divers

- M. Reynald Jaquet remercie la Municipalité d'avoir mis en place les deux panneaux au chemin du Giron pour inciter les automobilistes à ralentir, cela a été fait rapidement. Puis demande s'il va y avoir une suite concernant l'essai de la LED sur les candélabres.
- M. Olivier Schülé répond que des réflexions et une étude sont en cours par rapport aux nouvelles technologies. Plusieurs offres ont été demandées. Nous espérons pouvoir vous présenter au printemps prochain un projet qui générera moins de pollution et qui nous espérons, plaira et satisfera tout le monde. Il y aura plusieurs variantes.

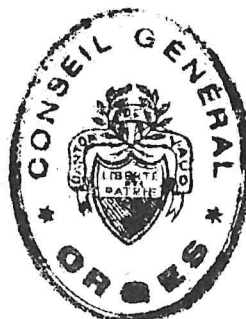
- Selon la demande de M. Reynald Jaquet, nous allons réfléchir pour installer un petit éclairage, peut-être solaire, sur le petit sentier pour aller au battoir.
- Mme Saskia Cachin dit que chaque année, « les Potes » organisent le Noël des enfants. Cette année ça va être difficile à cause de la situation sanitaire, mais demande à la Municipalité s'il ne serait tout de même pas possible de réunir seulement les enfants avec un ou deux adultes afin de pouvoir leur donner quelque chose et qu'ils puissent suspendre une déco sur le sapin illuminé le 1^{er} décembre. Nous sommes conscients que nous ne pourrions pas faire de collation et de vin chaud.
- M. le Syndic répond que les textes cantonaux changent tous les jours et le 1^{er} décembre c'est encore bien loin. Nous avons par contre le droit d'illuminer un sapin et pour l'instant il n'y a pas de confinement et d'interdiction de sortir, les gens peuvent donc sortir se promener. Le fait de distribuer quelque chose à cet endroit-là, si les gens respectent les recommandations, serait envisageable. Il faudra voir une semaine avant et se conformer aux dernières directives.
- M. Alain Petitpierre dit qu'à chaque Conseil nous avons le droit à un résumé de la Gendarmerie des événements survenus au village dont on a de la peine à comprendre. A Grandson et Giez, il existe un concept qui s'appelle « Police population » qui donne peut-être des informations plus complètes et détaillées. Il demande si c'est quelque chose qui pourrait être présenté à la population d'Orges.
- Mme Corinne Jaggy répond que c'est un concept auquel nous avons déjà pensé et restons ouverts, la Police de proximité de Grandson nous avait proposé de venir présenter ce concept mais il faut du temps pour le mettre en place et pour l'instant nous n'avons pas encore pu démarrer ce projet. Peut-être la prochaine Municipalité. Elle précise qu'avec Police population il y aura peut-être plus d'informations mais elles resteront dans le respect de la protection des données.
- M. Daniel Biollay demande s'il serait possible de faire une newsletter ou mailing pour transmettre des informations aux gens du village.
- M. le Syndic répond que pour faire une newsletter, il faut que les informations soient bien rédigées, justes, vérifiées et qu'elles soient régulièrement mises à jour, c'est un gros boulot mais pourquoi pas. Nous avons un site Internet qui fonctionne bien, il est mis régulièrement à jour et contient déjà pas mal d'informations. Mais il faut que les gens aillent dessus.
- M. le Syndic dit que ce soir nous ne pouvons malheureusement pas vous inviter et il n'y aura pas d'apéritif vu les conditions sanitaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'assemblée, la Municipalité, ceux qui vont nous quitter, les candidats pour la prochaine élection municipale, le personnel qui travaille pour la commune dont notre secrétaire Aurélia Bally, notre secrétaire municipale Corinne Woëts et son mari Laurent Woëts que vous voyez régulièrement dans le village. Il souhaite une belle fin d'année et de belles fêtes de Noël à tous. Il boucle la séance à 21 :38.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 29 novembre 2020

Le Président
Walter Burri

La Secrétaire
Aurélia Bally

